Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2018)
Heft: 102

Artikel: Faut-il introduire le stationnement payant des deux-roues?
Autor: N.V. / Vara, Céline / Niquille, Bernard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-830858

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Faut-il introduire le stationnement payant des deux-roues ?

En France, c'est désormais une réalité. En Suisse, le débat s'annonce chaud. Jusqu'ici, plusieurs projets ont avorté.

« La seule motorisation de ce genre de véhicule ne justifie pas, en soi, une tarification »

BERNARD NIQUILLE, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS CI-MOTARDS.CH

Pourquoi les deux-roues motorisés ne devraient-ils pas, eux aussi, payer le stationnement ?

Les pouvoirs publics en zone urbaine ont de plus en plus tendance à considérer les deux-roues motorisés comme un problème. Or, leur essor est une tendance positive, sachant qu'une moto ou un scooter, c'est une voiture en moins. Leur usage devrait ne pas être entravé inutilement. La gratuité du stationnement constitue un des avantages principaux de ce genre de transport. Le stationnement payant créerait une obligation de déplacement pas forcément souhaitable pour des questions de sécurité, en cas d'intempéries ou de neige. Sur un plan écologique, l'effet est négatif. Aujourd'hui, un motard peut n'utiliser sa moto que le week-end et durant ses loisirs et prendre les transports publics, la semaine.

Faites-vous une différence entre les deux-roues et les voitures en termes d'environnement ?

Une moto et un scooter occupent moins de place qu'une voiture, s'insèrent mieux dans dans la circulation et sont mieux adaptés à un environnement urbain. La seule motorisation de ce véhicule ne justifie pas une tarification. Un deux-roues émet moins de polluants que tous les autres modes de transport motorisés et il utilise moins son moteur en ville, car il n'est pas englué dans les bouchons. Les fameux « 2-temps » ne sont plus fabriqués depuis longtemps et il n'y en a, pour ainsi dire, plus en circulation. A noter que le stationnement payant cible, entre autres, le trafic pendulaire. Or, il convient justement de favoriser le report modal des voitures aux deux-roues motorisés pour éviter une congestion du trafic.

Jusqu'où êtes-vous prêts à vous battre pour faire barrage au stationnement payant des deux-roues motorisés ?

Nous sommes prêts à manifester, voire à lancer, le cas échéant, un référendum.

« Il s'agit d'appliquer le principe du pollueur-payeur »

CÉLINE VARA, VICE-PRÉSIDENT DES VERTS SUISSES

Estimez-vous nécessaire le stationnement payant des deux-roues motorisés ?

Chaque moyen de transport doit être traité sur un pied d'égalité, tout en tenant compte de ses particularités. A l'instar des voitures, les deux-roues bénéficient d'espaces de stationnement. Il est tout à fait justifié d'envisager une taxe de stationnement. Il s'agit d'appliquer le principe du « pollueur-payeur », principe auquel Les Verts sont très attachés.

Les deux-roues motorisés peuvent-ils être vraiment assimilés aux voitures en termes d'impact écologique ?

Sans doute. Toutefois, l'utilisation d'un scooter ou d'une moto n'est pas anodine en matière de pollution de l'air et sonore. Certaines catégories de deux-roues contribuent largement aux émissions d'hydrocarbures, notamment parce que les prescriptions sur les gaz d'échappement, pour ces catégories, sont nettement moins sévères que pour les voitures. Un motocycle à « 2-temps » émet 10 fois plus d'hydrocarbures par kilomètre qu'une automobile. La part des motocycles aux émissions totales d'hydrocarbures devrait donc s'élever à 20 % en 2035, alors que ces véhicules participent, de manière minoritaire, au trafic routier.

A Bâle et à Genève, deux fronts ont fait barrage contre le stationnement payant.

Il faut rester pragmatique. Imposer un stationnement payant pour les deux-roues peut se justifier dans les grandes villes, moins dans les petites agglomérations. Toutefois, il est nécessaire de s'interroger sur la faisabilité d'un tel projet. Doit-on faire payer le même tarif pour le stationnement d'un deux-roues motorisé que celui d'une voiture, alors qu'il prend bien moins de place qu'une automobile ? Sinon, cela impliquerait de changer les horodateurs en place, ce qui aurait pour conséquence des coûts importants. N.V.

Marcus Cyger, Picasa et DR